

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	37 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : **30 novembre 2017**  
Date d'affichage : **30 novembre 2017**

### SEANCE DU 05 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le cinq du mois de décembre, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique au centre associatif d'Aubiat.

**Etaient présents** : Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Jeanne DEBITON, André DEMAY, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

**Absents ayant donné un pouvoir** :

Luc CHAPUT a donné pouvoir à André DEMAY.

Éric GOLD a donné pouvoir à Claude RAYNAUD.

David MOURNET a donné pouvoir à Robert IMBAUD.

**Absents** :

Roland GENESTIER

**Secrétaire de séance** : M. Stéphane BARDIN

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

**Délibération n°2017- 192 : AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT  
AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET PRINCIPAL**

**Rapporteur** : Christian DESSAPTLAROSE

L'article L1612-1 du CGCT prévoit que "jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette."

En application de cet article et jusqu'à l'adoption du budget 2018, il est proposé au conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits budgétisés sur l'exercice 2017 du budget principal de la Communauté de Communes Plaine Limagne détaillées dans le tableau ci-dessous. Les crédits seront régularisés dans le cadre du vote du budget 2018 aux opérations concernées.

Opérations	Articles	Objet	Crédits ouverts au titre du budget 2016 (BP + DM)	Autorisation de crédits %	Autorisation de crédits Montant
10		MEJ - Maringues	15 000,00 €	25 %	3 750,00 €
11		Aire d'accueil gens du voyage Maringues	26 500,00 €	25 %	6 625,00 €
18		Circuits rando et découverte	5 000,00 €	25 %	1 250,00 €
21		RAM / multi-accueil - Aigueperse	8 002,51 €	25 %	2 000,63 €
24		Médiathèque	27 600,00 €	25 %	6 900,00 €
30		Equipement MNL	173 339,87 €	25 %	43 334,97 €
31		Voirie et réseaux	28 490,58 €	15 %	4 273,59 €
35		Campagne façade n°4 - NL	27 819,20 €	25 %	6 954,80 €
37		Aménagement aire d'accueil gens du voyage Randan	23 900,00 €	25 %	5 975,00 €
44		PLUi Plaine Limagne	500 000,00 €	25 %	125 000,00 €
45		RAM Equipement	15 000,00 €	25 %	3 750,00 €
46		ALSH Equipement	30 000,00 €	25 %	7 500,00 €
48		Projet de territoire - Schéma organisationnel des services	2 442 141,17 €	3,5 %	85 474,94 €
OPNI		Opérations non individualisées			
	204	Subventions d'équipement versées	10 778,00 €	25 %	2 694,50 €
<b>TOTAL</b>			<b>3 333 571,33 €</b>		<b>305 483,43 €</b>

- Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide,
- d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits budgétisés sur l'exercice 2017 du budget principal de la CC Plaine Limagne détaillées dans le tableau ci-dessus, étant noté que les crédits seront régularisés dans le cadre du vote du budget 2018 aux opérations concernées,
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte afférent à la présente délibération.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Au Registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Certifiée exécutoire  
A Aigueperse, le 12/12/2017  
Le Président,



Claude RAYNAUD

